

L'Humanité (site web)
Environnement, mardi 7 janvier 2025 469 mots

Des traces de perturbateurs endocriniens et de polluants éternels retrouvées dans des emballages en fibres végétales

Lucie Soika

Dans une enquête publiée ce mardi 7 janvier, la CLCV dénonce des emballages en fibres végétales qui peuvent être nocifs pour la santé et la planète.

Du carton pas recyclable et dangereux pour la santé. La CLCV (association pour la consommation, logement et cadre de vie) a analysé cinq types de conditionnements courants à base de fibres végétales. Ils ont été commandés sur des sites internet fournissant la restauration à emporter.

Emballage à burger en papier kraft brun, barquette en pulpe de canne à sucre, boîte à pizza en carton ondulé, pots à soupe en carton kraft... Des contenants obligatoires depuis la loi Agec qui sont censés être écologiques, mais pas si l'on regarde de plus près la composition.

Des traces de bisphénol A pourtant interdit depuis 2015

L'étude, commencée il y a près d'un an, montre des traces de PFAS, polluants éternels dangereux pour la santé, dans les sacs kraft. Les analyses ont également détecté des traces de bisphénol A, notamment dans les boîtes à pizza. Un perturbateur endocrinien interdit en France depuis 2015.

Selon Salma Amimi, chargée de mission alimentation et développement durable pour la CLCV, « les résultats ne sont pas non conformes. D'après les analyses, la contamination au bisphénol n'était pas intentionnelle. Elle a dû se produire lors du recyclage ». Cette substance est surtout utilisée pour le revêtement imperméabilisant de la boîte, « mais qui n'est pas éliminé lorsqu'il est réutilisé », précise l'association.

Mais pour la CLCV, l'usage du PFAS était, lui, bien voulu : « les seuils démontrent qu'il a été utilisé intentionnellement. On s'est basé sur le seuil minime du Danemark, qui interdit le PFAS depuis 2020. Au lieu de 20 mg/kg de fluor, des emballages en contenaient 1 570 mg/kg. En France, il n'y a pas de réglementation claire concernant le PFAS sur ce sujet. »

Pas hors la loi

Dans ce rapport, l'association ne blâme pas les consommateurs, mais bien les fabricants. « Sur leurs sites internet, les vendeurs jouent sur les mots, se donnant une image plus éco-responsable, détaille Selma Amimi. "biodégradable", "100 % recyclable", "naturel"... Ils évoquent que leurs emballages ont une empreinte nulle alors que ce n'est pas le cas. Cela peut même être dangereux lors du recyclage, comme le montre la trace de bisphénol. »

Avec cette enquête, l'association de consommateurs espère se faire entendre : « On veut interpeller les fabricants, continue la chargée de mission. Ils ne sont peut-être pas conscients

de ce qu'il y a dans leurs produits. On aimerait qu'ils fassent plus attention et qu'ils travaillent sur leur traçabilité. »

Pour les consommateurs, la CLCV conseille d'utiliser son propre contenant afin d'« éviter les risques de migrations entre les aliments et les matières toxiques. La haute température favorise le lien entre le contenant et le contenu. »

[Cet article est paru dans L'Humanité \(site web\)](#)